

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

10 novembre 2021

N° E21000075 /78

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : type 3

Vu enregistrée le 28 octobre 2021, la lettre par laquelle la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Zonage d'assainissement des communes de Médan, Poissy et Villennes-sur-Seine ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Michel FAURE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et à M. Michel FAURE.

Fait à Versailles, le 10 novembre 2021

La présidente,

J. Grand d'Esnon

